

Conditions générales de vente

21 Février 2017

Préambule

Art 1 - Objet des conditions générales de vente

Art 2 - Caractéristiques des biens vendus et services proposés

Art 3 - Renvoi au cahier des charges

Art 4 - Réalisation d'études préalables

Art 5 - Annulation du fait du producteur

Art 6 - Comment passer une commande

Art 7 - L'Exécution de la commande

Art 8 - Planning

Art 9 - Réception de l'œuvre : le Contrat ou bordereau de remise de photographie

Art 10 - Obligation de confidentialité

Art 11 - Dépôt des originaux

Art 12 - Droits cédés ou acquérir des droits d'utilisation

Art 13 - Respect des droits des tiers

Art 14 - Déclarations et garanties

Art 15 - Prohibition de la cession

Art 16 - Assurances

Art 17 - Résiliation

Art 18 - Intégration – Modification

Art 19 - Divisibilité

Art 20 - Coopération

Art 21 - Héritiers et ayant droit de l'auteur

Art 22 - Droit applicable

Art 23 - Litiges

Art 24 – Prix, TVA et conditions de règlement

Art 25 - Contrat de vente et bordereau de remise de photographie ou du travail audiovisuel

Art 26 - Paiement et modes de règlement

Art 27 - Livraison et bon de livraison

Art 28 - Délai et retards

Art 29 - Réclamations et SAV

Art 30 - Garanties

Art 31 - Faculté de rétractation

Art 32 - Confidentialité des données et Attribution de juridiction

■ Préambule

Qui sommes-nous ?

RMS2-Studio est un ensemble de solutions relatifs à la de prise de vue et au montage d'images fixes ou animées destinées aux particuliers, professionnels -artisan et entrepreneurs-, associations ou clubs sportifs et organisateurs d'événements, aux artistes.

NOM : GLEIZES

N° de Siret : 524 060 324 000 18

APE 9003B

N° de Siret : 524 060 324 000 26

APE 7420Z

Adresse du siège social : 9 rue des Vignes 91410 DOURDAN

Adresse de correspondance administrative : RMS2-Studio Mr Gleizes, 9 rue des Vignes 91410

DOURDAN

Adresse du Studio : RMS2-Studio ZA Vaubesnard, 7 chemin de Vaubesnard 91410 DOURDAN

L'adoption de deux statuts fiscaux traduit une volonté de travailler avec des particuliers et des professionnels. Le statut d'auteur photographe est adapté pour les professionnels qui récupèrent la TVA d'une part, mais aussi pour les artistes pour une TVA à 10% d'autre part.

Des services PHOTOS et VIDEO

Sans cahier des charges particulier (filmage sportif, événementiel) :

□ Les services proposés sont **la PRISE de vue et la vente directe de PHOTOS grâce à un studio MOBILE** sur un lieu d'évènement public ou privé jusqu'au format 15x20.

Le matériel dont je dispose me permet de réaliser

- des prises de vue **indoor**, en basse lumière pour tous types d'évènements nocturnes ou sportifs de salle.
- des prises de vue **Outdoor** avec du matériel allant du Fish-eye aux téléobjectifs.

Avec un cahier des charges élaboré par vous-même ou en collaboration (sur commande)

□ Les services proposés sont **la réalisation de MONTAGES Audiovisuels HD** (haute définition) pour répondre à vos besoins. Ils nécessitent de **travailler sur commande** pour une restitution différée. Ils concernent la prise de vue d'images fixes, animées ou encore de films.

RMS2-Studio propose de mettre en valeur ce que vous faites. Des solutions et services professionnels.

Des solutions **TECHNIQUES** concernant :

□ vos reportages **PHOTOS professionnels pour votre communication grâce à**
● un studio mobile avec 5 flashes professionnels de studio

□ vos reportages et interview **VIDEO hd** grâce à

● **une prise de son stéréo, multicanal**, avec la possibilité d'enregistrer une voix off pour vos commentaires.

● **des prises de vue embarqué HD** utiles dans les domaines du sport, des activités nautiques ou à fortes contraintes météorologiques et la captation événementielle.

● **l'utilisation de matériels professionnels que ce soit pour la prise de vue, l'impression, la prise de son (Canon 7DM2, Canon 5DM2, Sony AX2000, micro HF et filaire, Epson 7890 pour l'impression).**

RMS2-Studio propose de mettre en valeur ce que vous faites.

Des services et solutions proposés aux artistes, particuliers, associations, clubs, entrepreneurs et artisans, dans vos activités professionnelles ou de loisirs.

La photographie et la vidéo valorise votre activité. En les faisant partager à vos amis, public, prospects, vous valorisez le domaine d'activité dans lequel vous investissez votre temps et votre énergie.

La philosophie

RMS2-Studio a la caractéristique initiale de s'attacher aux sports de glisse : **R** comme ride, **M** comme toutes les musiques, **S** pour signifier notre attachement à tous les sports, et enfin **2**, comme le **S** de spectacles. Voilà comment est né RMS2-Studio !

RMS2-Studio en travaillant sur commande se met à votre disposition pour être au plus proche de vos préoccupations.

Nous proposons des forfaits qui peuvent aller de l'heure à la 1/2journée ou bien plus pour mieux vous accompagner dans votre projet.

Tarif attractif de -15 à -40% pour les artistes pour certaines prestations photographiques et audiovisuelles.

Qui êtes-vous ?

• Un particulier ou un groupe d'amis, une association, un club sportif, un artiste, un groupe musical, une troupe d'intermittents ? Ces prestations qui vous sont proposées sur mesure vont vous permettre de mieux communiquer sur vos projets.

• Une entreprise, un artisan, un entrepreneur ? Répondre à vos attentes, être à votre écoute et vous amenez une solution adaptée afin de construire une relation durable faites de confiance et de respect et de satisfaction réciproque.

Nos engagements

Répondre à vos attentes par un suivi conjoint de l'avancement de votre projet.

Vous assurez une qualité haute définition, et le respect des meilleurs délais de restitution. Vous plus tard J+5 en photographie.

Vous garantir une sauvegarde multi-support de vos données 10 années durant.

Travaillez avec vous dans la bonne humeur, la continuité et la durée, pour une relation durable nécessaire pour un travail de qualité.

Vous et RMS2 : un engagement réciproque

En tant que contractant, le client en sollicitant les services d'un auteur photographe prend le statut d'**exploitant commercial, de diffuseur, ou d'éditeur.**

Vous achetez de fait deux éléments :

- la conception d'une œuvre originale (qu'elle soit photographique, audiovisuelle, musicale) ainsi que
- des droits d'auteur (des droits d'exploitation et de diffusion détaillés sur la facture ou la note d'auteur ou un contrat distinct le cas échéant, pour une utilisation donnée, établie ensemble).

Le travail que vous avez commandé appartient, même livré, toujours à son auteur du point de vue du droit d'auteur.

Définition des CGV : Toutes les commandes passées sur le site sont soumises aux présentes CGV (*conditions générales de vente*). Celles-ci définissent le régime des ventes et des droits et obligations qui en découlent. En validant votre commande, vous acceptez sans réserve et sans signature, nos CGV. En accédant au site, vous vous engagez, sans réserve et sans signature manuscrite, à respecter les conditions générales ainsi que les conditions d'utilisation y figurant.

Nous sommes vigilants à adapter régulièrement le texte des CGV. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de la version en vigueur au jour de votre commande (téléchargement sur notre site ou sur simple demande à rms2studio@gmail.com)

Les conditions générales de ventes sont jointes sur les bons de commande et devis sous forme de fichier pdf.

Nos CGV sont conformes à la loi de modernisation économique n°2008-776 du 4 août 2009. Elles comprennent :

- les conditions de vente (**art-1 à art-32**)
- le barème des prix unitaires (**art-24.2**)
- les réductions de prix (précisées sur le site ou ponctuellement sur le bon de commande manuscrit)
- les conditions de règlement (**art-24.3**)

L'article L441-6 modifié par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010-art 35 mentionne la possibilité de différencier les conditions générales de vente des conditions générales de vente différentes pour les prestations de services selon les catégories d'acheteurs de produits ou de demandeurs de prestation de services. Les articles 24-3.a et 24-3.b prennent en considération cette disponibilité.

■ Art 1 - Objet des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir la nature et l'étendue des obligations respectives du demandeur (vous, en tant que diffuseur des œuvres réalisées) et de l'Auteur (RMS2-Studio).

Acceptation des conditions générales de vente

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des conditions générales de vente énoncées sur le site ou fait le nécessaire pour consulter le fichier PDF téléchargeable ou avoir lu la version papier au dos du bon de commande ou devis pour toute vente en directe. Toute passation de commande vaut acceptation des présentes conditions générales sans aucune réserve. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre l'auteur et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant RMS2-Studio, l'acheteur est défini ci-dessous comme étant le particulier, l'association, le club, l'institution, la société, le professionnel, l'artisan ou l'entrepreneur ou toute personne, signataire et acceptant les présentes conditions de vente.

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par RMS2-Studio, tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants. Les renseignements fournis sur le catalogue de produit, listes de prix fournis sur les sites Internet, notes, etc.... ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute prise de commande au titre d'un produit figurant au sein de la boutique en ligne RMS2-Studio implique l'acceptation préalable des présentes conditions générales. En conséquence, le consommateur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite commander en ligne les produits présentés.

Le consommateur dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes conditions générales, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document relèvent de sa seule responsabilité, ces conditions générales de vente pouvant être susceptibles de subir des modifications. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site à la date de la commande.

■ Art 2 - Caractéristiques des biens vendus et services proposés

RMS2-Studio propose à la vente des services de commande de photographies sur support papier à recevoir chez vous, mais aussi éditables en fichiers numériques seulement et téléchargeables après règlement. Cette vente se fait soit par le site RMS2-Studio, soit par une plateforme dédiée aux photographes professionnels à laquelle je vous donne accès. Ces fichiers sont en moyenne résolution avec une extension JPEG. Les formats papier vont du 10x15 au A4 pour une impression immédiate sur le lieu de prise de vue à des formats de 60x90 en impression directe au studio pour des œuvres numérotés. D'autres formats sont proposés (cf liste de produits) ou envisageables sur demande.

RMS2-Studio réalise des livres, des tirages d'art fine art numérotés en grand format sur mesure, des contre collage sur supports rigides qualitatifs.

RMS2-Studio réalise des photographie 360° d'objets inférieur à 4.5m.

RMS2-Studio, permet le téléchargement par internet de montage vidéo ou audiovisuel, d'images fixes ou animées. Pour des produits réalisés sur commande, un support peut être inclus dans la prestation (liste des produits Audiovisuel à consulter).

L'ensemble des produits photos, vidéo, sonore est compatible avec les plus grands lecteurs classiques. Les photos sont en jpeg. Pour la vidéo, différentes sorties sont paramétrables selon demande : fichiers avi, mkv, mpeg2, mpeg4, par exemple.

Pour les montages audiovisuel, - « diaporama »- des extensions de sortie pour sortie DVD, blu-ray, pour You tube ou pour le web ou encore flash ou des fichiers exécutables sont proposées. On peut ainsi paramétrer une sortie pour votre Iphone.

Des extensions wave pour les fichiers sonores fournis. Sur demande l'enregistrement des fichiers peut vous être fourni avec une autre extension, hormis pour les photos où le fichier RAW demeure le négatif du photographe, donc l'original de la prise de vue que nous ne cédon pas.

Des fichiers PDF sont proposées pour les documents tels que les factures, les bons de commande ou les devis ou certains articles et revues électroniques réalisées, lettre d'information consultables en ou hors ligne. Ces formats sont reconnus par la majorité des logiciels de bureautique courant du marché.

Le Client déclare expressément être capable de consulter ces formats de document ou faire son affaire de l'acquisition à titre onéreux ou gratuit de logiciels capables d'exploiter ces formats.

Les caractéristiques des Services vendus pourront être modifiées, augmentés, dans le cadre de mises à jour, d'évolutions ultérieures du ou des sites.

■ Art 3 - Renvoi au cahier des charges

Lors de chaque commande, les parties établissent un document explicite, constituant un cahier des charges (matérialisé par un bon de commande), définissant notamment :

- l'objet des travaux photo, et ou audiovisuel à accomplir,
- le contenu exact des prestations à réaliser (déplacement, repérage, nombre de prises de vues et orientation, nombre de lieux de tournage, reportage, planches contact, tirages NB, tirages couleur, développement, la location de studio si besoin, les frais relatifs au shooting –repérage, coiffure, maquillage- , prise de son, prise de vue embarquée, mixage, montage...),
- les délais de réalisation (avec les dates de prises de vues),
- le montant des rémunérations,
- les droits cédés qui font l'objet d'un contrat explicite
- (le cas échéant) la prise en charge des études préalables,
- la prise en charge des frais techniques,
- le mode de règlement,
- le délai de livraison.

Tous les services font l'objet d'un bon de commande, qui peut être précédé d'un devis lors d'un travail sur commande.

La spécificité du travail demandé fait l'objet d'un cahier des charges détaillé explicite. L'objet de la commande et ses conditions particulières de réalisation sont définies au contrat, par renvoi au cahier des charges, établi par LE PRODUCTEUR, qui formalise le contenu de la commande et les caractéristiques de l'œuvre et qui constitue la base de l'engagement contractuel.

Le cahier des charges est, le cas échéant, complété par les comptes rendus des réunions d'intention successives des phases de consultation préalable et de réalisations approuvées par LE PRODUCTEUR.

■ Art 4 - Réalisation d'études préalables

Lorsque, dans le cadre de la consultation, le projet requiert la réalisation d'une étude poussée préalable à la réalisation des œuvres photographiques ou audiovisuelles, la rémunération de l'étude apparaît dans le devis.

En cas de rejet de l'étude par LE PRODUCTEUR, les frais de réalisation de celle-ci ne sont pris en charge par LE PRODUCTEUR que dans la mesure où leur rémunération a été préalablement fixée de gré à gré entre les parties au contrat.

Lorsqu'une étude poussée doit être rémunérée, celle-ci fait l'objet d'un accord écrit contenant les cessions des droits d'auteur explicites conformément aux conditions des présentes conditions générales.

■ Art 5 - Annulation du fait du producteur

L'annulation du fait du PRODUCTEUR, après l'obtention par l'AUTEUR de l'accord pour engager les frais de production, donne lieu au remboursement, sur justificatifs, des frais effectivement engagés à la date de l'annulation.

■ Art 6 - Comment passer une commande ?

- Sur le site 7j/7, 24h/24h
- Par courrier électronique à rms2studio@gmail.com ou via le site RMS2-Studio.fr
- Par téléphone au 06.70.58.79.31. ou ligne directe 01 69 26 09 23
- Par courrier accompagné de votre descriptif de commande (pdf à télécharger) et de votre mode de règlement à libeller à Mr Gleizes Jean-Christophe. Nous confirmons votre commande par courrier électronique. Merci de fournir une adresse email valide ainsi que des coordonnées téléphoniques pour vous joindre. Dès réception de votre paiement, nous livrons les travaux.

Si le client souhaite passer commande, il **devra au préalable s'identifier**. A cet effet, il remplira, selon les indications qui lui sont fournies en ligne, **un formulaire mis à sa disposition** où il fera figurer les informations nécessaires à son identification et notamment ses nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse de livraison. Un complément d'information pourra lui être demandé par la suite pour assurer la qualité et la sécurité de la livraison.

Le client ayant choisi les produits présentés, validera définitivement sa commande en cliquant sur le bouton "Valider ma commande" pour manifester son engagement et son acceptation des Conditions Générales de Vente. Dès cet instant, la commande est enregistrée, et un numéro de commande est communiqué au client ainsi qu'une confirmation à l'écran et par courrier électronique.

Les commandes ne sont définitives qu'après confirmation écrite de la part de l'acheteur. Dans le cadre de la lutte contre les fraudes sur Internet, les informations relatives à votre commande pourront être transmises à tout tiers pour vérification. Dans le cadre des commandes réalisées sur le site Internet RMS2.Studio.fr et sur tout autre site Internet géré par RMS2, les commandes sont effectives dès la date de réception du règlement pour les chèques, et dès la date de débit du compte de l'acheteur pour les cartes bleues.

Les commandes adressées directement par l'acheteur ou qui sont transmises par les agents représentants du vendeur n'engagent le vendeur que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit. Lors de l'expédition immédiate des articles, la confirmation de la commande par le vendeur peut être remplacée par une facture. Toutes modifications des commandes et toutes conditions accessoires ou dérogatoires quant à l'objet et aux modalités de la vente ne sont valables que dans la mesure où elles figurent dans l'offre ou la confirmation faite par le vendeur. Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles. Toute clause émanant de l'acheteur, non acceptée par écrit par le vendeur qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou particularités définies dans l'offre de prix sera considérée comme nulle. Aucune annulation unilatérale de commande ne sera acceptée sans l'accord de l'auteur.

Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

De son côté, RMS2-Studio se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel elle aurait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

■ Art 7 - L'exécution de la commande

Les parties au contrat s'engagent à assurer l'exécution de la commande, selon les caractéristiques de l'œuvre définies au cahier des charges, conformément aux règles de l'art et dans le respect des normes techniques en usage dans la profession.

■ Art 8 - Planning

Le calendrier de réalisation de l'œuvre est prévu au cahier des charges.

Il est défini conjointement par les parties au contrat et ne peut être modifié que d'un commun accord, par la signature d'un autre bon de commande constituant cahier des charges.

En cas de risque de retard dans la réalisation de l'œuvre, l'AUTEUR, en avise, dans les meilleurs délais, LE PRODUCTEUR qui peut accepter un nouveau délai.

LE PRODUCTEUR dispose du droit de mettre fin au contrat par anticipation en cas de non-respect de ce nouveau délai.

En cas de retard dû à un événement non-imputable à l'AUTEUR et qui ne réunit pas les caractères de la force majeure, Le PRODUCTEUR ne peut mettre fin au contrat, sauf à rembourser à l'AUTEUR l'intégralité des frais exposés, sur présentation des justificatifs et à lui payer une indemnité forfaitaire, fixée à un pourcentage du temps déjà passé [.....] euros.

Le cas échéant, la propriété des travaux déjà réalisés et des droits d'auteur qui leur sont attachés est acquise au PRODUCTEUR, dans les conditions de la cession de droits prévues dans les présentes conditions générales et conformément à la clause ci-dessus prévue en cas d'une rupture anticipée au contrat.

■ Art 9 - Réception de l'œuvre : le Contrat ou bordereau de remise de photographie

Art 9-1 La réception de l'œuvre photographique ou audiovisuelle, se fait sur place au studio ou par téléchargement, envoi postal ou les deux selon la nature du produit et du contrat prévu. Un contrat précise au DIFFUSEUR les droits cédés : les droits d'exploitation, les droits de reproduction et les droits d'exposition alloués pour un usage, une durée, un espace et un lieu géographique donné.

Art 9-2 Etablir un contrat écrit : un bordereau de remise de photographies entre le photographe et l'utilisateur prévoit les modes de rémunération et d'utilisation des photographies.

*Il est signé par l'auteur d'une part et l'éditeur, le diffuseur ou l'exploitant commercial d'autre part. S'il y a plusieurs pages, elles sont toutes paraphées par chacune des 2 parties signataires.

*Contenu de l'écrit : description des droits et obligations des 2 parties contractantes : « objet de la session ».

■ Art 10 - Obligation de confidentialité

En raison de la confidentialité des données qui peuvent être contenues dans les documents photographiques ou audiovisuels commandés, et si le PRODUCTEUR le signifie à la commande, l'AUTEUR s'engage à conserver le secret sur ses travaux concernant la réalisation objet de la dite commande.

■ Art 11 - Dépôt des originaux

Art 11a Dépôt des originaux

L'accord de conformité et le complet règlement du prix interviennent lorsque les originaux et les autres éléments de l'œuvre photographique sont en la possession du PRODUCTEUR.

Propriété des supports et tirage des copies

L'auteur s'octroie le droit de conserver les originaux des fichiers numériques quels qu'ils soient.

Dans le cas des œuvres originales, l'auteur garantit au PRODUCTEUR que l'exemplaire en sa possession sera numéroté entre 1 et 30 et signé, tous formats confondus.

Dans le cas de support CD et DVD ET BLU RAY ou autre support à venir, relatif à une production audiovisuelle, le nombre d'exemplaire sera défini à la commande ainsi que les éventuels modalités ou possibilités pour le producteur de reproduire à ses frais les dits support conformément au contrat initial passé entre les deux parties.

Art 11b Vente des tirages originaux

La vente de tirages originaux réalisé par Jean-Christophe GLEIZES est fonction :

- de l'importance ou de la valeur estimée de l'œuvre (tva 10% incluse), du nombre de tirages mis en vente, du format choisi

- du support d'impression choisi, papier fine art, de la présence d'un pelliculage, d'un vernis

- de la présence d'un contre collage ou d'une impression sur un support rigide qualitatif,

- de la présence un encadrement

- de la présence d'un certificat d'authenticité (Digigraphie)

A titre d'exemple, pour un tirage original numéroté et signé à usage strictement privé, différents formats sont disponibles aux tarifs suivants.

Tarifs	Format 45x30 cm	120 [€] TTC (TVA à 10% incluse)
	Format 50x75 cm	150 [€] TTC (TVA à 10% incluse)
	Format 115x76 cm	200 [€] TTC (TVA à 10% incluse)

La vente de tirages d'œuvre d'artistes présente dans la "Galerie d'artiste" obéit aux mêmes règles, mais peut faire l'objet de règles propres à celles édictées par l'artiste lui-même. Un contrat vous liant à la vente de son œuvre vous lie contractuellement.

■ Art 12 - Droits cédés ou Acquérir des droits d'utilisation

Art 12.1 Les droits

Art 1er du Code de la propriété intellectuelle (CPI) :

"La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée".

Vous avez la possibilité d'acquérir différentes droits

- les droits d'utilisation,
- les droits de reproduction,
- les droits de représentation,
- les droits de diffusion

d'images vous concernant ou pas sauf restrictions d'usages, présentées sur le site RMS2-Studio.fr Les droits ci-dessous concernent les usages abordés dans le second paragraphe §2 ci-après

- les droits d'adaptation, y compris d'adaptation audiovisuelle,
- les droits de numérisation,
- les droits de transformation.

L'AUTEUR RMS2 cède [à titre exclusif] au PRODUCTEUR les droits d'auteur afférents à l'œuvre photographique, notamment les droits d'édition, d'exploitation vidéographique, télévisuels, cinématographiques et électroniques (en ligne sur les réseaux de télécommunication informatique ou non) de ladite œuvre dans les limites du contrat établis. Ainsi chaque œuvre possède la potentialité intrinsèque d'accéder à un ou plusieurs de ces droits, mais ils ne vont de fait. Selon que l'usage est strictement privé ou pas, des clauses sont à respecter et ont forcément une incidence sur le prix de l'œuvre et de ces droits cédés.

Exemple : une œuvre à usage personnel non lucrative sur un site personnel pour une durée de 5 ans en moyenne résolution, n'aura pas le même coût qu'une œuvre haute définition imprimé en 60x90 destinée à une galerie pour une durée de 6 mois dans tous les pays de l'Union Européenne.

Art 12.2 Acquérir les droits

Deux solutions s'offrent à vous :

- **§1** soit vous téléchargez votre bon de commande directement sur le site pour passer en ligne votre commande concernant un ou plusieurs fichiers, en vous laissant guider par la procédure. Vous choisissez la nature du fichier, sa définition, son support, numérique ou papier, le format. **L'usage prévu est alors strictement privé.**

Dès lors que l'usage que vous faites du support à vocation à être diffusé en dehors la sphère privée, des clauses de diffusion sont à définir entre vous (le DIFFUSEUR) et l'auteur, RMS2. Prenez contact avec RMS2 pour que l'on définisse ensemble les termes du contrat quant aux droits cédés compte tenu de vos besoins.

- **§2** soit vous prenez contact directement avec RMS2-Studio (coordonnées : (+33 670.58.79.31), rms2studio@gmail.com). Vous notez la nature du ou des fichiers, le lieu et nom de l'évènement, la ou les définitions souhaitées, la nature du support désiré et l'usage escompté en remplissant le formulaire mis à disposition.

Afin de vous fournir un devis précis, merci de me communiquer l'usage que vous souhaitez faire de la photo (Publicité, presse, Web...), le type de publication, son nom, son tirage, la durée d'utilisation, le format auquel la photo sera reproduite (25%, 50%, 75% de la page) ainsi que la position dans le magazine (couverture, 4em de couverture, corps de la revue ...).

Un devis vous est ensuite adressé avec les possibilités de paiements identifiés à l'art 26. Une fois le prix établi et accepté, vous nous retournerez signé par email (format pdf), fax ou courrier votre acceptation pour les travaux à réaliser et valider les clauses du contrat établis.

Obligation de mention du nom de l'AUTEUR

Le droit au respect du nom étant incessible et inaliénable, **chaque reproduction et représentation d'une photographie** doit, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, **être accompagné du nom de l'AUTEUR**, précédant celui de son éventuel mandataire.

Exemple : Photo @GLEIZES Jean-Christophe

Remarque : **toutes les images, fichiers numériques quels qu'ils soient de ce site sont en droit géré** (non libres de droit).

■ Art 13 - Respect des droits des tiers

L'AUTEUR établit, signe et obtient tous les contrats, conventions ou autorisations nécessaires à une production conforme aux présentes conditions générales et au cahier des charges, et qui concernent :

- les droits des auteurs qui collaborent à la réalisation, ou dont la création est incorporée à l'œuvre (compositions musicales, architectes, graphiques, théâtrales),

- les droits des personnes propriétaires de meubles ou immeubles qui entrent dans la composition de l'œuvre et dont la reproduction est subordonnée à un accord ou à rémunération,

- le droit à l'image des personnes photographiées.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle et Code des usages en matière d'illustration photographique pour la publicité.

■ Art 14 - Déclarations et garanties

L'AUTEUR déclare :

- ne pas être en état de cessation des paiements, en redressement judiciaire, en liquidation judiciaire, ou en faillite personnelle,

- n'avoir présenté aucune demande tendant à un règlement amiable ou, de manière générale, à une suspension des poursuites.

■ Art 15 - Prohibition de la cession

Le contrat de commande est conclu intuitu personae, c'est-à-dire en considération de la personne.

- Il ne peut être ni cédé, ni sous-traité.
- Il pourra être résilié sans préavis par LE PRODUCTEUR en cas de mise en redressement judiciaire, de liquidation judiciaire de l'AUTEUR ainsi qu'en cas de changement de contrôle effectif, direct ou indirect, quelle qu'en soit la forme.

■ Art 16 - Assurances

Chacune des parties fait son affaire personnelle de tout contrat d'assurance, obligatoire ou facultatif, de nature à couvrir les risques encourus à l'occasion de l'exécution du contrat.

RMS2-Studio couvre à hauteur de 60.000€ les biens que vous lui confiez pour une prise de vue audiovisuelle. Au-delà, il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bien confié au photographe-vidéaste. La garantie couvre le photographe et son assistant. Toute autre personne intervenant sur un plateau de prise de vue le fait à ses risques et périls.

■ Art 17 - Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par les parties en cas d'inexécution par une partie de ses obligations contractuelles.

Cette résiliation deviendra effective [7/15] jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception exposant les motifs de la résiliation, à moins que, dans ce délai, la partie ayant manqué à ses obligations ne les ait exécutées ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Au cas où le présent contrat se trouverait résilié pour quelques motifs que ce soit, cette résiliation serait sans influence sur la validité des cessions ou autorisations antérieurement consenties par LE PRODUCTEUR à des tiers, qui resteront applicables sans changement, à charge pour LE PRODUCTEUR de rendre compte à l'AUTEUR et de lui régler sa part des sommes perçues.

■ Art 18 - Intégration – Modification

18.1. - Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations contractuelles liant les parties à la date de sa signature.

Il annule et remplace tout accord, toute disposition et toute stipulation contraire qui lui seraient antérieurs et qui concerneraient le même objet.

Le présent contrat n'est complété par les échanges de correspondance entre les parties qu'en cas de lacune ou d'ambiguïté, sans préjudice des deux alinéas précédents.

18.2. - Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant écrit signé par l'ensemble des parties signataires.

Ceci rend inefficace toute discussion ou négociation "parallèle" au contrat, qui n'aurait pas été stipulée par écrit.

■ Art 19 - Divisibilité

La nullité de l'une des stipulations du présent contrat n'est pas susceptible d'entraîner l'annulation du contrat lui-même, à moins qu'il ne s'agisse d'une clause essentielle et déterminante du consentement des parties et que son annulation soit susceptible de remettre en cause l'équilibre général de la convention.

■ Art 20 - Coopération

Les parties s'engagent, en application des **articles 1134 et 1135 du Code civil**, à mettre en œuvre des moyens raisonnables afin que l'exécution du contrat se déroule dans de bonnes conditions.

■ Art 21 - Héritiers et ayant droit de l'auteur

Le présent contrat, engage, dans son intégralité, les héritiers et tous les ayants droit de l'AUTEUR, qui devra dans la mesure du possible se faire représenter par un mandataire commun.

■ Art 22 - Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

■ Art 23 - Litiges

23.1. - Les parties au présent contrat s'engagent à tout faire pour essayer de régler à l'amiable tout litige qui pourrait éventuellement naître de l'exécution du présent contrat.

23.2. - Toutefois, si aucune issue n'était trouvée, le litige serait porté à la connaissance des juridictions compétentes.

■ Art 24 - Prix et conditions de règlement

24.1 - Durée de validité des prix

La grille tarifaire des prestations est valable 6 mois à compter du début de l'année civile, sous réserve de modifications des présentes conditions générales de vente.

L'évolution du tarif de certains produits, consommables par exemple, peut exceptionnellement nous amener à les faire évoluer entre temps. Néanmoins, l'évolution de nos tarifs de prestations de prise de vue se fait au 1er juillet de l'année en cours.

Seuls les tarifs édités sur le site font foi. Ceux édités sur les supports de communication le sont à titre indicatif pour une durée définie.

Des offres ponctuelles promotionnelles pour une durée et un lieu donné peuvent être proposées au cours de l'année pour la durée mentionnée sur les réseaux numériques ou sociaux et sites internet ou encore sur les supports papier de communication.

Toutes les prestations autres non tarifées font l'objet d'un devis.

Les tarifs sont TTC sans frais de port, sauf pour les œuvres d'art numérotées dont les frais de port et d'emballage sont inclus.

En cas de commande dans un pays autre que la France, le montant est HT et est susceptible d'être majoré par des frais de douane ou autres taxes locales, qui restent à la charge de l'acheteur.

24.2 - Le prix est fixé au contrat, suivant devis, si nécessaire, de l'AUTEUR accepté par LE PRODUCTEUR. (cf grille de prix indicatif consultable sur le site)

Le prix est ferme et définitif. Tous les frais exposés par ce cocontractant, ses préposés et collaborateurs (prestataires techniques, auteurs, artistes, figurants ...) dans le cadre de la satisfaction de la commande sont compris dans le devis. Il couvre à la fois le coût de la prestation technique et la rémunération forfaitaire des droits d'exploitation de l'œuvre si ces derniers ont fait l'objet d'une cession notifiée et explicite.

Les frais supplémentaires qui peuvent résulter d'un événement de force majeure ou d'un fait non imputable à l'AUTEUR au sens des présentes conditions générales doivent faire l'objet d'un accord du PRODUCTEUR, avant leur engagement.

24.3 - Conditions de règlement

24-3a Conditions pour les particuliers

-RMS2-Studio s'octroie la possibilité d'exiger pour les particuliers un paiement comptant à la livraison, sauf pour des œuvres qui ont fait l'objet d'une commande préalable et qui dépasse 500 euros TTC. Dans ce cas, un acompte est demandé de façon contractuelle conformément à l'art Art. 1649 quater B du Code général des impôts, qui ne pourra excéder 30% de la somme totale, sans dépasser 460 euros. Un reçu vous est remis signifiant la somme versée en acompte.

- Toute commande de livre photo ou autre produits dérivés est dû car je fais appel à des sous traitant et ne peut intervenir une fois la commande effectuée. Il peut exister une variation entre la qualité des images numériques que je vous ai livré et celle des livres ou tirages effectivement restitués.

24-3b Conditions pour les professionnels et groupement divers

-RMS2-Studio pour les professionnels, entreprises, artisans et autres associations ou institutions, applique « Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Concernant le restant dû, « Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture » (article L441-6 modifié par la loi n°2010-853).

« Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture », conformément à la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie modifie l'Article L441-6 du Code du Commerce qui réduit les délais de paiements.

24-4 – Frais de déplacement

Dans le cadre de prestations réalisées sur commande, les frais de déplacements seront notifiés sur le devis ou le bon de commande

- sur la base des tarifs de deuxième classe pour les transports en commun au départ du lieu ou le prestataire se trouve à l'instant de la commande
- sur la base du barème de référence celui édité par le Bulletin officiel des impôts par la direction générale des finances publiques. Pour les trajets inférieurs à 30km autour de Dourdan, un forfait de 5euros est demandé. La gratuité est appliquée pour un rayon de 5km. Au-delà de 30km aller-retour, tous kilomètre supplémentaire est facturé 0,595€/km pour un véhicule de 7ch fiscaux conformément l'art 6 de la loi de finance de 2013 et du barème des impôts du 15 février 2016. Pour les distances supérieures, le barème appliqué au véhicule de 7ch fiscaux sera retenu. Les frais de péage et d'hébergement et de bouche selon la nature ou durée de la prestation seront en sus.

24-5 – TVA

Tous les prix mentionnés s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

« La cession des droits patrimoniaux reconnus par la loi aux auteurs des œuvres de l'esprit et aux artistes interprètes ainsi que tous les droits portant sur les œuvres cinématographiques et sur les livres, » fait l'objet d'une TVA à 10% conformément à l'art 279g du code général des impôts modifié par la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014-art54, ainsi que les œuvres d'art originales (moins de 30 exemplaires signés - article 278 septies du CGI) telles que définies dans le décret 91 - 1326 du 23 décembre 1991.

Sur les œuvres numérotées, la tva est de 10%. Pour les œuvres non numérotées, dite ordinaire, la TVA est de 20%.

Une clause de réserve ou de limitation des droits d'utilisation est signifiée par étiquette ou tampon au dos. La mention « TVA NON APPLICABLE article 293 B du CGI » figure sur toutes les factures délivrées dans le cadre de l'activité exercée en microentreprise.

Pour les œuvres artistiques relevant du statut d'auteur, une note d'auteur ou facture fait état de la tva appliquée : 7% pour les revenus artistiques et 19,6% pour la mise à disposition du support technique et le défraiement des frais.

24-6 – Taux d'intérêt légal

Les conditions de règlement doivent obligatoirement préciser les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à **trois fois le taux d'intérêt légal**, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le décret n°2014-1115 du 02 octobre 2014 fixe une nouvelle règle de calcul dont le taux d'intérêt est revu bi annuellement par décret. Le taux d'intérêt légal à entre professionnel ou entre particulier et professionnel est de 0,90% pour l'année 2017 (D. du 29 Déc 2016, art1).

RMS2-Studio appliquera un **taux d'intérêt légal de 0,90% pour le 1er semestre 2017**.

Ce taux s'applique sur le montant TTC de la facture impayée. Les intérêts se calculent sur la base de la somme due. Celle-ci est augmentée en fonction du nombre de jours de retard selon le taux de l'intérêt légal en vigueur pendant la période de retard. Conformément au **décret n°2012-1115** du 2 octobre 2012, articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., une indemnité forfaitaire de **40 euros** pour frais de recouvrement sera exigée. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de **40€** pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

■ Art 25 - Contrat de vente et bordereau de remise de photographie et ou de travail audiovisuel

Chaque vente fait l'objet d'un *contrat de vente et d'utilisation* par le diffuseur. La facture ou note d'auteur peut faire acte de contrat en précisant les conditions de cession de l'œuvre. Néanmoins un document attenant peut être édité. Il précise de façon obligatoire un certain nombre d'information concernant l'auteur, le diffuseur, la nature du travail, les délais livraison.

■ Art -26 - Paiement et modes de règlement

26.1 Paiement

*Le paiement peut se faire de plusieurs manières (Art 26.2) :

-comptant sur le lieu de la prestation, à l'issue de la prise de vue avec un paiement sans escompte par chèque ou en espèces

-par le biais du site internet par chèque ou par virement bancaire ou par paypal.

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance.

Le prix facturé au client est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressée par RMS2-Studio. Le prix des produits est **payable au comptant** le jour de la commande effective et **sans escompte**. Le **prix indiqué est TTC**.

*Sauf conditions particulières expressément écrites ou conditions spécifiques accordées au client, aux entreprises après étude de leur dossier, les paiements doivent être exécutés par virement à la commande par chèque à réception de la commande en contre-remboursement. **RMS2-Studio se réserve le droit de demander un acompte** pour les travaux supérieurs à **500eurosTTC**. Une facture d'acompte vous est remise conformément à l'obligation du 1^{er} janvier 2004.

*Tout règlement après la date de paiement fixée peut donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable de l'acheteur soit nécessaire. **Le montant de ces pénalités** est précisé à l'**art 24-6** ci-dessus. Cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. L'acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque l'acheteur est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts au vendeur. En cas de recours par la voie contentieuse, le vendeur est en droit de réclamer à l'acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

26.2 Délai de paiement

Le délai de règlement des entreprises est fixé au 30ème jour par la loi de modernisation de l'économie 2009 (LME). Le délai convenu entre les parties ne peut désormais dépasser 45jours fin de mois ou 60 jours calendaires. Ceci s'applique à tous les professionnels (artisan, commerçants, industriels, producteurs). Ceci s'applique à tout type de secteurs économiques, excepté ceux qui bénéficient d'accords professionnels dérogatoires.

C'est la date de réception de la facture qui sert de point de départ au décompte du délai de paiement.

Le choix entre les 60 jours calendaires (de date à date) ou les 45 jours fin de mois relève de la liberté contractuelle. Comme il s'agit d'un maximum, ce délai peut être réduit d'un commun accord entre RMS2-Studio et son client.

Concernant le délai de 45 jours fin de mois, deux modes de calcul sont possibles :

- ajouter 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture (une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 17 mars),
- ajouter 45 jours à la date d'émission de la facture, la limite de paiement intervenant à la fin du mois au cours duquel expirent ces 45 jours (une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 28 ou 29 février).

Le fait pour un débiteur d'exiger de son fournisseur qu'il retarde l'émission de la facture, afin d'allonger le délai de règlement effectif, est considéré comme un abus.

26.3 Mode de règlement

Préalable : Par internet, cela implique de remplir un formulaire d'inscription et au moment de la validation d'accepter les conditions générales de vente détaillées.

Sur place, à l'issue de la prise de vue, les mêmes renseignements –Coordonnées du client- sont nécessaires pour éditer la facture. Les conditions générales de vente signifiées au dos sont restreintes par rapport à

celles du site éditabile.

Par chèque:

Le Client envoie : un chèque, à l'ordre de **Gleizes Jean-Christophe**, en règlement du montant TTC de la commande (frais de port compris)

au dos duquel est noté le numéro de la commande à :

le bon de commande signé et rempli par vous-même.

à l'adresse du siège social suivante :

RMS2-Studio à l'attention de

Mr GLEIZES Jean-Christophe

9 rue des Vignes

91410 DOURDAN

La commande sera préparée et expédiée dès réception et encaissement sous réserve de bonne fin.

Si le règlement n'est pas parvenu sous quinze jours, la commande sera annulée.

Par virement :

Le Client envoie un virement sur le compte notifié sur le bon de commande, en règlement du montant TTC de la commande (frais de port compris).

Le client ayant choisi ce mode de règlement recevra un mail personnel de validation du virement. La commande sera préparée et expédiée dès réception effective du virement.

Si le virement n'est pas parvenu sous sept jours ouvrés, la commande sera annulée.

En espèce:

Lorsque les prestations de vente se font sur le lieu de la prise de vue, vous disposez du tirage papier instantanément jusqu'au format 20x30. Vous pourrez également acquérir un ou plusieurs fichiers numériques avec des conditions d'exploitation définies.

* **Pour les particuliers** qui n'exercent pas de profession commerciale, les paiements en espèces sont autorisés pour toute transaction dont le montant n'excède pas **3 000 euros TTC**. Au-delà, le paiement par chèque barré d'avance, virement bancaire ou postal, carte de paiement ou de crédit est obligatoire. Toutefois, **le paiement d'un acompte en espèces est possible dans la limite de 460 euros** (art. L. 112-8 du code monétaire et financier) Art. 1649 quater B du Code général des impôts.

*Pour les commerçants : vous devez payer par chèque lorsque le montant du règlement dépasse la somme de 1 100 euros (article L. 112-6-I du Code monétaire et financier). Vous ne pouvez verser d'acomptes en espèces.

Ne sont pas concernés les artisans et professions libérales qui restent soumis à la limite des 3 000 euros. L'article 11 du règlement CE n° 974/98 du 3 mai 1998 précise que "À l'exception de l'autorité émettrice et des personnes spécifiquement désignées par la législation nationale de l'État membre émetteur, nul n'est tenu d'accepter plus de cinquante pièces lors d'un seul paiement".

Par Paypal:

Prochainement, courant 2017 le paiement paypal sera accessible par le site internet.

Lorsque les prestations de vente se font sur le lieu de la prise de vue, vous disposez du tirage papier instantanément jusqu'au format 20x30. Vous pourrez Nos conditions générales de vente ne prévoient pas d'escomptes pour paiement anticipé.

■ Art 27 – Livraison et bon de livraison

27-1 La livraison

La livraison se fait à l'adresse spécifiée par le client lors du passage de sa commande. Elle sera effectuée par La Poste, ou par un autre transporteur si besoin. Elle ne pourra intervenir qu'une fois la commande validée par le client et le paiement effectué dans son intégralité. Les centres de paiement bancaire éventuellement concernés auront donc donné au préalable leur accord de paiement. En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée.

Pour les commandes réalisées sur internet :

- Pour les prises de vue, cd ou dvd, livre et produits dérivés et numérique ou téléchargement, des frais de port sont demandés lors de la validation de votre commande. Ils sont fonction du service sollicité : lettre, eco pli, prioritaire, Chronopost, Colissimo ou autres. Nous répercutons les variations des coûts de transport si ceux-ci sont amenés à varier.
- Pour les œuvres d'art numérotés grand format, les frais de port sont compris.

Nous ne sommes pas responsable des désagréments occasionnés par un retard de ces transporteurs, ni d'une éventuelle détérioration du produit.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Il appartient au client de toujours **vérifier son colis à l'arrivée**. Le client dispose d'un **délai de 48 heures** pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur en cas de manquant ou de dégradation. Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions générales de vente des sites des transporteurs de la poste et des transporteurs partenaires.

Nous livrons en France et en Europe. Pour les pays autres que la France les frais de ports supplémentaires sont à la charge du client. Ceci concernent toutes les œuvres numérotées, c'est-à-dire supérieure à un format 45x30 et les supports physiques numériques tels que CD, DVD, Blu-ray ou autres support à venir et ou tout autres support particuliers d'impression (livre, toile, etc).

LIVRAISON POSTALE : de J+1 à J+2 pour petit objet inférieur à 3cm épaisseur

Ecopli 100gr	1,46€	J+2, indicatif
Ecopli 250gr	2,92€	J+2, indicatif
Ecopli 500gr	4,38€	J+2, indicatif
Ecopli 3kg	5,84€	J+2, indicatif

Lettre verte 100gr	1,46€	J+1, indicatif
Lettre prioritaire 100gr	1,70€	J+1, indicatif
Lettre prioritaire 250gr	3,40€	J+1, indicatif
Lettre prioritaire 500gr	5,10€	J+1, indicatif

Lettre prioritaire 3kg	***	6.80€	J+1, indicatif
Envoi suivi 100gr		1,86€	J+2, indicatif
Envoi suivi 250gr		3,32€	J+2, indicatif
Envoi suivi 500gr		4,78€	J+2, indicatif
Envoi suivi 3kg	***	6,24€	J+2, indicatif

LIVRAISON par Colissimo :

Colissimo 500gr	6,10€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation 23€/kg)
Colissimo 500gr R1	8,60€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 50€)
Colissimo 500gr R2	10,10€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 200€)

Colissimo 1KG	7,50€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation 23€/kg)
Colissimo 1KG R1	10,00€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 50€)
Colissimo 1KG R2	11,50€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 200€)

Colissimo 2KG	8,50€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation 23€/kg)
Colissimo 2KG R1	10,50€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 50€)
Colissimo 2KG R2	12,50€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 200€)
Colissimo 5KG	12,90€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation 23€/kg)
Colissimo 5KG R1	15,40€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 50€)
Colissimo 5KG R2	16,90€	J+2 avec <u>preuve</u> de dépôt (indemnisation jusqu'à 200€)
Avis de réception	1,30€	

LIVRAISON par CHRONO Express :

Livraison demain avant 13h00 du Lundi au vendredi
Remise contre signature
Express 2kg **35,00€**
Express 5kg **40,00€**

L'envoi se fait avec livraison contre signature et assurance intégrée.
Le délai est le lendemain avant 13h00. Le délai peut être allongé à J+1

LIVRAISON en Contre remboursement

En cas de livraison en contre-remboursement, l'acheteur est tenu de mettre à disposition immédiate le chèque au transporteur. Dans le cas contraire, le matériel ne lui sera pas livré et une deuxième présentation à ses propres frais sera effectuée par le transporteur.

L'acheteur mandate un transporteur en son nom propre :

Les risques et périls du transport (perte, détérioration ou vol) sont à la charge de l'acheteur.

27-2 Le bon de livraison

Pour éviter toute forme de litige, un bon de livraison sera remis avec l'œuvre commandé.
Si la livraison est réalisée sur place en présence des deux contractants, un bon de livraison est remis au client et signé par lui-même en deux exemplaires.
Si la livraison est réalisée par un transporteur ou par la poste, le bon de livraison du transporteur fera office de bon de livraison.

■ Art 28 - Délai et retards

De convention expresse, un cas de force majeure ou d'événements tels que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans l'entreprise du vendeur ou chez ses fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise, le vendeur est déchargé de toutes responsabilités à la livraison.

Le vendeur tiendra l'acheteur au courant en temps opportun, des cas et des événements ci-dessus énumérés. Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu'en soit la cause

■ Art 29 - Réclamations et SAV

Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à leur référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par le vendeur, doivent être formulées par écrit, email dans un délai de 48h à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis.

Toutes réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à la confirmation de commande RMS2-Studio, doivent être formulées par e-mail à RMS2-Studio le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré. Le produit audiovisuel défectueux devra être retourné à vos frais à RMS2-Studio pour approbation.

□ Dégâts et produit manquant

Le risque du transport est supporté par le client qui, en cas de **dégât de livraison** ou de **produit manquant**, précisera ses réserves sur le bon de livraison et les confirmera, **dans les deux jours de la livraison, par courrier recommandé avec AR adressé au transporteur.**

Si un ou plusieurs articles sont manquant ou inexact par rapport à la commande initiale, ou que les dégâts constatés n'incombe pas au transporteur, veuillez contacter RMS2-Studio par mail rms2studio@gmail.com ou tél au 06.70.58.79.31. **dans les 48h00 ouvré** suivant la date de réception, à défaut de quoi le droit à la réclamation cessera d'être acquis.

Une confirmation par mail vous est envoyée pour traiter votre réclamation dans les plus brefs délais.

□ Dans le cas de produit abîmé

Il peut arriver qu'une impression, la réalisation un livre, d'un produit, soit réalisée par un prestataire de RMS2-Studio. Il incombe au client de contacter RMS2-Studio pour signaler le défaut afin que RMS2-Studio contacte le prestataire en cause et apporte une solution au client. Pour un produit défectueux réalisé par RMS2-Studio, le retourner afin que je puisse vous l'échanger dans les plus brefs délais. Les frais de renvoi seront pris en charge par RMS2-Studio.

□ Dans le cas d'une dégradation liée au temps

Les supports CD, DVD ou autres supports physiques à venir sont garantis par RMS2-Studio 1an à partir de la date de réception.

En cas de déficience au cours de cette période, RMS2 s'engage à vous adresser un nouveau support avec frais de ports offerts en contrepartie du renvoi à vos frais de l'ancien support défectueux. Cette garantie ne couvre pas les boîtiers des supports.

□ Dans le cas d'une erreur d'impression du laboratoire

Les impressions photos sont effectuées par mes soins la plupart du temps. Je peux avoir recours à un laboratoire professionnel quand on me demande une impression très grand format ou sur un support spécifique ou encore lorsque je suis en déplacement. RMS2-Studio n'est pas responsable des erreurs d'impression en termes de qualité, d'impression, de format d'une commande qui aurait fait l'objet d'un procédé d'impression spécifique par un laboratoire tiers. Vous devez dans ce cas m'informer dans un délai de 24H00 suivant réception, afin que je puisse entrer en contact avec le laboratoire et vous faire livrer au plus vite la commande. Un délai de 7 jours maximum vous permettra de récupérer votre bien après enquête auprès du service responsable.

□ Dans le cas d'une incompatibilité de lecture des formats choisis par vous même

Dans le cadre de montage audiovisuel, il se peut que le format souhaité par vous-même ne corresponde pas à votre usage. Contacter moi pour envisager le remplacement du format de sortie afin que vous puissiez bénéficier du produit commandé.

□ Adresse de retour

Mr GLEIZES Jean-Christophe 9 rue des vignes 91410 DOURDAN

■ Art 30 – Garanties

-Les photographies sont tirées sur des papiers et imprimantes étalonnées professionnelles avec des encres Epson et Canon d'origine.

-Les supports physiques tels que Cd, Dvd, Blu-ray ou autres supports à venir sont garantis contre d'éventuels défauts 1 an.

-Je m'engage à sauvegarder vos supports numériques 10 années durant sur 3 supports physique différents : DVD et blu ray, disque dur et sur le web.

■ Art 31 - Faculté de rétractation

Art 31.1 Dans les conditions prévues par l'article L121-16 du code de la consommation et dans le cadre de la vente à distance, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de la livraison de sa commande qui lui sera remboursée contre restitution des articles livrés. L'acheteur doit retourner les marchandises dans leur état et emballage d'origine. Tout retour de marchandise nécessite un numéro de retour, en appelant au 06.70.58.79.31. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls de l'acheteur, à ses frais, à l'adresse RMS2 - Mr GLEIZES Jean-Christophe 9 rue des Vignes 91410.

Cette rétractation ne vaut que pour des œuvres d'art ou des objets déco mis en vente sur le site. Pour tous les produits commandés par l'acheteur qui résultent d'un bon de commande, il ne peut être envisagé de rétractation dès lors que tirages, impression ont été réalisées. Seuls peuvent être remboursés une réservation de prise de vue, un shooting photo 48h00 qui ont fait l'objet d'un prépaiement sur internet.

Art 31.2 Cas de commandes formulées par vous-même

Seul vous sera remboursé le ou les supports physiques puisque les clauses du contrat ont pu nécessiter un travail, un temps passé à la prise de vue (en cas de travail sur commande) en post production qui vous sera nécessairement facturé.

Pour toute prise de vue ne relevant pas de commande spécifique de votre part, la clause de l'art 30-1 sera appliquée.

Le remboursement s'effectuera par chèque adressé à l'ordre du client dans un délai de 15 jours.

■ Art 32 - Confidentialité des données et Attribution de juridiction

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification.

Pour exercer ce droit, il suffit de contacter RMS2-Studio.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française. Le cas échéant, il appartient au client étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander. RMS2-Studio ne saurait être engagée en cas de non-respect de la réglementation d'un pays étranger.

Pour les clients professionnels, tous les différents relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumises à la juridiction du Tribunal de Commerce d'EVRY, France, dans le ressort duquel se trouve le siège de RMS2-Studio.
